

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune d'ARTRES : Séance du JEUDI 17 FEVRIER 2022 – 18 heures 30**

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 8 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des cérémonies de la Mairie, sous la présidence de Madame Liliane ANDRÉ, Maire.

En raison du Covid, le masque, le gel hydro alcoolique pour les mains et stylo personnel sont recommandés.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Compte Rendu de la réunion de conseil du 25 Novembre 2021.
- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la cantine scolaire.
- Remboursement en raison du covid 19 d'un administré à la suite de l'annulation d'une réservation de la salle des fêtes.
- Dossier travaux de la rue de l'Eglise ; lancement de la consultation pour la conclusion d'un marché public.
- Demande de subvention FSIC à Valenciennes Métropole pour la rue de l'Eglise
- Demande de subvention ADVB (voiries communales) au département du Nord pour la réfection de la couche de roulement au lotissement du Marronnier.
- Vidéo surveillance dans les lieux ouvert au public.

Questions diverses

- Organisation des Elections 2022
- Réunion publique du 25 Février 2022
- Friches
- Plan Climat Air Energie Territorial de Valenciennes Métropole

Etaient présents : ANDRÉ Liliane ; FROMONT Denis ; BERGAMINI Patrick ; DUEZ Marie-José ; LOCHU Jean-Paul ; LEDIEU Isabelle ; FLOQUET Coralie ; SCHORTZEN Mélissa ; JACQUEMIN Amandine ; BERTELOOT Guillaume

Absents excusés : RAMEZ Valérie ; FLOQUET Laurent (arrivé à 18h40)

Absents non excusés : BLONDEL Jean-Louis ; DENDIEVEL David

PROCURATION : de RAMEZ Valérie à BERGAMINI Patrick

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 30 minutes.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur BERGAMINI Patrick.

Madame le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses.

**DELIBERATION 2022-01A : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2021**

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Novembre 2021, compte rendu transmis aux membres du conseil municipal, et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime du conseil municipal du 25 Novembre 2021 : **11 POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

**DELIBERATION 2022-02A : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la cantine scolaire**

Arrivé de Laurent FLOQUET à 18h40.

Madame le Maire explique la situation concernant l'accroissement d'activité à la cantine scolaire qui nécessite le recrutement d'un agent (e).

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2022.



Après en avoir discuté, le conseil municipal, en application de l'article 3 - I – 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 décide de passer au vote.

Approbation unanime de recruter un agent : **12 POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

Soit :

Le Conseil Municipal ;

En application de l'article 3 - I – 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : l'encadrement des enfants durant la restauration scolaire en période scolaire ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

#### DECIDE

La création à compter du **lundi 21 Février 2022** d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d' Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du **Lundi 21 Février 2022 au jeudi 30 Juin 2022 inclus**.

Le/la candidat/e devra justifier d'une expérience professionnelle ou d'un diplôme de type CAP Petite enfance - ATSEM.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 (IM 327) du grade de recrutement.

#### **DÉLIBÉRATION 2022-03A : Remboursement en raison du covid 19 d'un administré à la suite de l'annulation d'une réservation de la salle des fêtes.**

En raison du dispositif de confinement COVID 19, notre commune a de nouveau cessé la location de la salle des fêtes.

Les encaissements ont été faits via la régie et les remboursements ne peuvent intervenir par la régie qui est une régie de recettes comme nous l'a précisé la trésorerie de Marly.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de rembourser les montants versés et encaissés par la trésorerie en raison de certaines annulations.


Considérant que nous avons priorisé le report de ces locations, une location doit être remboursée : il s'agit de :

NOM PRENOM	DATE DE LOCATION	NUMERO CHEQUE	MONTANT
TOURAT CHRISTELLE	31 DECEMBRE 2021	N°117 de la Société Générale en date du 26 Novembre 2021	275 Euros

Sur présentation de ce constat, il est procédé au vote :

**Vote : 0 ABSTENTION ; 12 POUR DONT 1 PROCURATION ; 0 VOIX CONTRE**

Madame le Maire est autorisée à procéder au remboursement de cette somme par mandat. Cette personne devra nous fournir copie du justificatif du paiement (P1RZ) et un RIB.



**DELIBERATION 2022-04A – Dossier travaux de la rue de l’Eglise ; lancement de la consultation pour la conclusion d’un marché public**

Madame le Maire expose le projet :

En se fondant prioritairement sur la volonté de continuer à sécuriser l’accès au Centre Bourg des usagers, et de cibler notamment les personnes les plus vulnérables et handicapées (population vieillissante, les personnes du Foyer de vie Les Boîtes –déficients visuels et personnes à mobilité réduite, les mamans avec poussettes les enfants de la Maison de l’Enfance EPDSAE,...) le Conseil Municipal souhaite faire réaliser l’aménagement des 2 trottoirs : création et réfection, enfouissement des réseaux, ainsi que leur mise aux normes d’accessibilité le long du RD 59 : rue de l’Eglise.

Cette rue converge vers la Mairie, l’agence postale, l’aire de jeux, la salle des Fêtes, l’Ecole, le Terrain de foot, la Gentilhommière, l’Épicerie, le cabinet médical et pour mener via la rue Gambetta et rue des Ecoles à un magasin de Brocante et le Centre Municipal.

Le trafic y est très fort puisque cette départementale traverse la commune. La vitesse des véhicules est malheureusement élevée et l’étroitesse de trottoirs ainsi que leur mauvais état sur certains tronçons rendent sa fréquentation dangereuse pour tous les usagers qui s’y croisent.

Les travaux envisagés ont été estimés à 437 500 € HT (525 000 €TTC) et pourraient commencer en mai 2022.

La commune a déjà sollicité nos partenaires pour différentes subventions :

- Le Département du Nord : Réponse positive pour 30 890 €
- La région Haut de France : Réponse positive pour un montant de 94 080 €
- Le FACE-Sidegav : Réponse positive pour un montant de 68 933,56 €

Soit à ce jour un montant global de subventions de 193 903,56 € accordées.

Nous solliciterons le FSIC de Valenciennes métropole à hauteur de 122 485 €.

Le Conseil Municipal indique que ces dépenses et recettes seront inscrites au BP 2022

Une réunion publique est d’ores et déjà programmée le vendredi 25 février 2022 à 18h30 pour présenter ce projet.

Après le débat, il est proposé de procéder au vote.

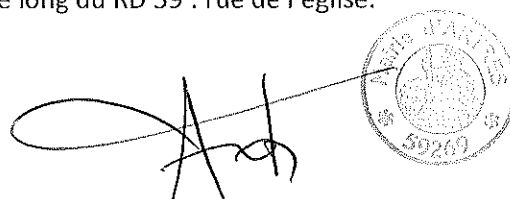
La délibération est approuvée à l’unanimité **12 POUR DONT 1 PROCURATION ; 0 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION ;**

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la consultation pour la conclusion d’un marché et autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution, le règlement et la signature de toutes les pièces relatives à ce marché public de travaux rue de l’Eglise.

**DELIBERATION 2022-05A : Demande de subvention FSIC à Valenciennes Métropole pour la rue de l’Eglise**

Madame le Maire rappelle le projet.

Afin d’améliorer l’accès au Centre Bourg des usagers, et de cibler notamment les personnes les plus vulnérables et handicapées (population vieillissante, les personnes du Foyer de vie Les Boîtes –déficients visuels et personnes à mobilité réduite, les mamans avec poussettes les enfants de la Maison de l’Enfance EPDSAE,...) le conseil Municipal souhaite faire réaliser l’aménagement des 2 trottoirs : création et réfection, enfouissement des réseaux, ainsi que leur mise aux normes d’accessibilité le long du RD 59 : rue de l’église.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE VALENCIENNES' around the top edge and '59269' at the bottom. The signature is a stylized, cursive 'A' followed by a flourish.

La commune souhaite solliciter Valenciennes Métropole (FSIC) à hauteur de 122 485 €.

Après échange, le Conseil municipal est appelé à valider la demande de Subvention FSIC auprès de Valenciennes Métropole pour un montant de 122 485 €.

**Selon le vote, cette délibération est approuvée, soit 0 ABSTENTION ; 12 voix POUR dont 1 procuration ; CONTRE : 0 VOIX**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention FSIC dans le cadre des travaux rue de l'Eglise.

**DELIBERATION N° 2022-06A : Demande de subvention ADVB (voiries communales) au département du Nord pour la réfection de la couche de roulement au lotissement du Marronnier.**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme d'aides aux projets – dispositifs 2022 du département du Nord ; la commune envisage des travaux de réfection de couches de roulement au lotissement du Marronnier.

Ce projet entre dans les critères de demande de subvention auprès du Département du Nord. La dépense sera inscrite au budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : 0 ABSTENTION ; 12 POUR dont 3 PROCURATIONS ; 0 VOIX CONTRE.**

- D'accepter cette opération de travaux pour un montant HT de 100 000 €
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention au taux de 50 % auprès du Département de 50 000 €.
- D'accepter le plan de financement du projet de Travaux qui sera annexé au dossier de demande de subvention
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires dans ce dossier

**DELIBERATION 2022-07A : Vidéo surveillance dans les lieux ouvert au public**

Madame le Maire rappelle que nous évoquons la mairie pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance dans un ERP (établissement recevant du public).

Elle permet de contrôler et de déceler d'éventuels comportements suspects, potentiellement dangereux pour la sécurité des usagers de l'ERP et du personnel communal.

Par ailleurs, la présence d'un système de vidéo-surveillance dans un ERP permet au public et au personnel de se sentir rassuré.

Les dispositifs de vidéo-surveillance doivent néanmoins respecter les personnes, et doivent à ce titre faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) dans certains cas : lorsque les caméras filment des lieux de l'ERP non accessibles au public, à l'image de réserves par exemple, ou lorsque les caméras donnent lieu à des images enregistrées et conservées sur des supports numériques.

Une réunion avec la Gendarmerie Nationale pourra s'effectuer sur ce sujet.

Dans ce sens Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de mettre en place un système de vidéo surveillance pour la Mairie (accueil des administrés, guichet de l'agence postale communale, abords de la mairie).



Le Conseil Municipal indique que ces dépenses seront inscrites au BP 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

**La délibération est approuvée à l'unanimité 12 POUR DONT 1 PROCURATION ; 0 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION ;**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire :

- A demander des devis auprès d'entreprise pour la mise en place d'un système de vidéo-surveillance.
- De réaliser la déclaration obligatoire auprès de la CNIL.
- De signer tout document concernant l'acquisition de ce système de vidéo surveillance pour le bâtiment de la Mairie.

### **Questions diverses**

#### **Organisation des Elections 2022**

Sur la base d'un tableau, Madame le Maire propose de planifier la participation et la présence des élus pour les Elections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

#### **Réunion publique du 25 Février 2022**

Cette réunion portera sur les travaux de la rue de l'Eglise et commencera à 18h30 le vendredi 25 février 2022 à la salle des fêtes.

Selon les mesures sanitaires en cours, les gestes barrières (distanciation, gel hydroalcoolique et masques seront demandés).

#### **Friches**

Dans le cadre du nouveau mandat, un nouvel axe de la politique de renouvellement urbain a été proposé en février 2021 par VALENCIENNES METROPOLE.

Une étude stratégique sur la sélection des friches prioritaires a donc été lancée.

Nous avons présenté 2 friches : Le Mauviar et le site Valboval rue de la Gare.

Il a fallu n'en présenter qu'une, ce fut la friche Valboval.

Lors du COPIL du 3 décembre 2021, la friche VALBOVAL faisait partie des 15 friches sélectionnées.

Depuis, des visites du site avec le bureau d'études Egis (octobre 2021), des échanges avec les propriétaires pour recueil de documents (novembre-décembre 2021), des échanges avec la CAVM, EGIS, la commune et le propriétaire (janvier 2022), une visite de site expert Pollution (20 janvier 2022) ont eu lieu.

L'étude pré-opérationnelle s'est déroulée le 25 janvier 2022 à distance en visio.

Le 2 mars 2022, un comité de suivi en présentiel se déroulera en mairie d'ARTRES.

Viendront ensuite la maîtrise foncière et l'engagement financier.

Le devenir de cette friche est la « renaturation ».

Des subventions seront recherchées par la CAVM, il faudra acquérir le site, dépolluer, replanter.

A la fin de l'opération, le déficit sera partagé à 50 /50 entre la CAVM et la commune.

En juin, si le projet est validé, le Conseil Communautaire pourrait déclarer la renaturation d'intérêt communautaire.

Le problème qui se pose pour la commune est justement l'intérêt : un projet qui coûte.



Combien ? Pour quoi ?

Ce site se trouve sur une zone économique, il ne peut y avoir de constructions de logements, mais reste une zone à caractère dangereux par sa dégradation.

Si le propriétaire parvenait à vendre, ne serait-ce pas de nouveau une zone amenant des nuisances.

- **Plan Climat Air Energie 2020-2026 : Energies Renouvelables (EnR)**

Il a pour objectif de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Parmi les actions à envisager, travailler sur le développement des Energies Renouvelables (EnR).

Diagnostic : Les énergies renouvelables sont sous exploitées sur le territoire.

Elles couvrent seulement 5% des consommations d'énergie du territoire.

45% de la production d'énergie renouvelable du territoire est assurée par le chauffage au bois traditionnel des particuliers (également source de pollution).

Le second poste de production d'énergie renouvelable concerne la valorisation

Des déchets qui représente 37% de la production.

Les réseaux de chaleur sont peu présents sur le territoire.

Taux de couverture des productions d'énergie renouvelable : 2016 :5%

Objectif 2030 :18%

Objectif 2050 : 41%

Au niveau de la transition écologique, un bureau d'études a été mandaté par Valenciennes Métropole pour établir des schémas de développement du solaire, de l'éolien .

Vous trouverez sur table les schémas de développement.

Suite de l'étude.

Calendrier :

1er trimestre : Rendez-vous individuels et en sous-groupes ;

2ème trimestre : Ajustement et finalisation du schéma de développement, échanges sur la gouvernance et l'implication de Valenciennes Métropole ;

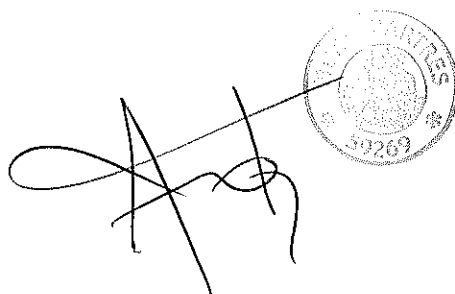
Juin 2022 : Validation de la stratégie du Conseil Communautaire.

- **Brocante :**

Madame le Maire mobilise l'équipe pour organiser sur base de volontariat une aide dans l'organisation de la brocante 2022.

Guillaume Berteloot propose de mettre en place des balles de paille rondes aux entrées de la Brocante.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VALÉNCIENNES MÉTROPOLITAINES' around the perimeter and the number '59269' in the center.